



ASSOCIATION INTERNATIONALE DU DROIT DE LA MER
www.assidmer.net

LETTRE D'INFORMATION
1/2019

Chers collègues,

Cette newsletter contient des informations relatives aux principales activités dans lesquelles notre Association est impliquée en ce début d'année.

1. Activités

J'ai le plaisir de vous annoncer que l'Association a donné son patronage à **V Jornadas internacionales REDEXMAR - La construcción jurídica de un espacio marítimo común europeo**, 4-5 juillet 2019, A Coruña (Espagne). Pour plus d'informations, voir sur le site Internet : www.udc.es/iuee/redexmar.

Je vous informe que l'Association a été invitée à la **Deuxième Rencontre Mondiale des Sociétés pour le Droit international - Les défis actuels au droit international : Le Rôle des Sociétés pour le Droit International**, 2-3 septembre 2019, La Haye. Elle sera représentée par son Président, Prof. Giuseppe Cataldi, qui présentera une communication sur « *La prise en compte de la spécificité du droit de la mer par les sociétés pour le droit international* ».

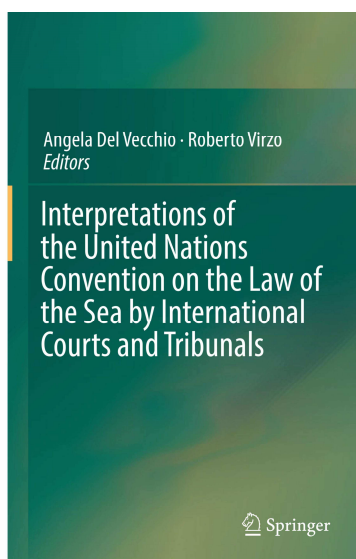
Je vous rappelle que le **VIII^{ème} Colloque ordinaire de l'AssIDMer** aura lieu à Rhodes (Grèce) en 2020 et sera organisé par l'Université de l'Egée, sous la direction du Professeur Ioannis Stribis.

Vous trouverez plus d'informations sur les activités de l'Association en consultant le site **web** (www.assidmer.net) et les réseaux sociaux (**Facebook** : facebook.com/AssIDMer), **Twitter** : twitter.com/AssIDMer, **LinkedIn** www.linkedin.com/in/assidmer, **Academia.edu** : independent.academia.edu/assidmer).

2. Publications

Après le **VI^{ème} Colloque ordinaire** de l'Association à Benevento (Italie), 3-4 novembre 2016, sous la direction de Angela Del Vecchio et Roberto Virzo, les actes du colloque ont été publiés par la maison d'édition Springer en 2019 : *Interpretations of*

the United Nations Convention on the Law of the Sea by International Courts and Tribunals (ISBN : 978-3-030-10772-7 ; ISBN électronique : 978-3-030-10773-4).



3. Paiement de la cotisation

A partir du 1^{er} janvier 2019, la cotisation de base s'élève à 50 Euros pour les membres actifs. Elle s'élève à 200 Euros pour les personnes morales.

Il est possible de devenir membre à vie par versement de dix ans de cotisations.

Pour régler votre cotisation, ou verser votre contribution volontaire, effectuer un virement sur le compte bancaire ayant les coordonnées suivantes :

Aux noms de **Giuseppe Cataldi, Andrea Caligiuri**
IBAN: IT47B0344214239000023611189
SWIFT: WIDIITMM

WIDIBA S.p.A.

N'oubliez pas de préciser votre nom sur le bordereau. S'il vous plaît, inclure la catégorie de l'objet du virement (année de la cotisation ou don).

N'hésitez pas à contacter le Trésorier, Andrea Caligiuri, pour connaître l'état de votre compte auprès de l'AssIDMer ou pour toute question relative à votre cotisation à l'adresse suivante : info@assidmer.net.

La cotisation 2019 et les arriérés de cotisations peuvent être payés avec le même virement. Rappelez-vous que les arriérés de cotisations s'élèvent à 40 euros jusqu'en 2018.

Je vous rappelle que les membres de l'Association jouissent des avantages suivants :

- droit de soumettre un projet éditorial pour la publication dans les « *Cahiers de l'Association Internationale du Droit de la Mer* » ;
- des opportunités de Networking ;
- la participation à l'Assemblée générale de l'AssIDMer et à l'élection des membres du Conseil de l'AssIDMer ;
- la réduction de 50% du prix des volumes publiés dans les « *Cahiers de l'Association Internationale du Droit de la Mer* » par l'Editoriale Scientifica ;
- droits d'accès à taux préférentiel à d'autres publications de l'AssIDMer ou produites avec son patronage ;
- l'accès aux Newsletters de l'AssIDMer et autres informations utiles.

Bien cordialement.

Naples, 3 juin 2019

Président de l'AssIDMer
Prof. Giuseppe Cataldi

